

## ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2026

---

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ  
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

Adopté

N° CE100

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Battistel, rapporteure et M. Bolo, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 63, substituer à la référence :

« L. 542-2 »

les mots :

« L. 542-3 du présent code ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement corrige une erreur de référence.